

Le Foyer Rural d'ESSEY-et-MAIZERAIS organise sa Brocante, Vide-Greniers, Marché du terroir qui se déroulera le DIMANCHE 11 MAI 2025. Pour participer et respecter la réglementation en vigueur, il est impératif

de nous retourner le bulletin d'inscription dûment remplie, accompagnée du règlement à l'ordre du 'FOYER RURAL D'ESSEY-et-MAIZERAIS', et des documents nécessaires (copie de carte d'identité et carte grise du véhicule) avant le 7 MAI 2025 par mail à : brocante.frem54@gmail.com ou à Julie FOUCHS 20 rue RAYMOND POINCARÉ 54470 ESSEY-et-MAIZERAIS (06.30.15.23.98) Tout exposants doit-être assuré personnellement, et se soumettre sans contestation au contrôle d'identité des représentants de l'organisateur, et de la gendarmerie. L'inscription est acquise après réception complète du bulletin d'inscriptions (voir document ci-joint + règlements) L'association se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de nourritures (hors marché du terroir) Caution obligatoire de 15€ (l'emplacement doit être propre lors de votre départ sous peine d'encaissement de la caution de 15€ et de frais de traitement et d'enlèvement des déchets) Arrivée des exposants de 6h à 7h Dans l'attente de votre réponse, recevez, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations. L'équipe du Foyer Rural d'ESSEY-ET-MAIZERAIS Bulletin d'inscription BROCANTE : DIMANCHE 11 MAI 2025 à retourner avant le 7 MAI 2025 au 20 rue RAYMOND POINCARÉS 4470 ESSEYet-MAIZERAIS

| NOM:Pr | |
|--|---|
| Mail : Téléphone : | |
| Copie Carte d'identité □ Copie c | arte grise 🗆 |
| Vous êtes un professionnel merc immatriculation à la chambre des N° | s commerces ou joindre KBIS : |
| l'honneur, être soumis au régime commerce. Tenir un registre d'in objets mobiliers usagés (Art. 32 | de l'article L310-2 du code de nventaire, prescrit pour les |
| □ EMPLACEMENT : 5€ / 5metre | s X€ |
| Pour les exposants qui sont adhé effectué sur présentation de la adhérent, rejoignez-nous | |
| □ CAUTION OBLIGATOIRE 15€ joint avec le bulletin d'inscription | |
| J'atteste sur l'honneur de ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile 2024 Décret n°2009-16 du7janvier 2009 relatif aux ventes au déballage | |
| SIGNATURE: | DATE: |